



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**

Séance du 17 novembre 2022 - Délibération n° /

**DÉCISIONS MUNICIPALES
COMPTE-RENDU**

L'an deux mille vingt-deux, le 17 novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 7 novembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	26

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur Stéphane Lefebvre, pouvoir donné à Monsieur Jean-Marie Pichon.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

Madame Edith Jacot, pouvoir donné à Monsieur Gildas Brégain.

Secrétaire de séance : Madame Delphine Penot.

Rapport de Pascal Duchêne, Maire.

Liste des décisions municipales prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

OCCUPATION DE LOCAUX COMMUNAUX

École Henri Matisse

(Ronde)

- **7 juillet 2022** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association Théâtre La Mouette, fixant les modalités d'utilisation de la Ronde de l'école Henri Matisse, pour y pratiquer du théâtre, du 5 septembre 2022 au 7 juillet 2023 (5,30 € de l'heure).

Avenant signé avec :

- **Le 23 septembre 2022** : ***Avenant n° 1 à la convention avec l'association SOPHROM, pour y pratiquer des groupes de paroles, à compter du 11 octobre 2022. Les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.***

(Gymnase)

- **25 août 2022** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Avenir La Redonnaise Gymnastique, fixant les modalités d'utilisation du gymnase Henri Matisse, pour y pratiquer des activités sportives, du 5 septembre 2022 au 3 septembre 2023 (gratuit).

Autres conventions signées avec :

- Le 5 septembre 2022 : Le collège Le Cleu, pour y pratiquer des activités sportives, du 5 septembre 2022 au 7 juillet 2023 (4,36 € de l'heure).
- Le 5 septembre 2022 : L'Établissement Régional Adapté (EREA), pour y pratiquer des activités sportives, du 5 septembre 2022 au 7 juillet 2023 (gratuit).

(Salle partagée n° 8)

- **14 septembre 2022** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Les parents d'élèves d'Henri Matisse, fixant les modalités d'occupation de la salle partagée n° 8 de l'école Henri Matisse, pour y tenir des réunions, le soir durant l'année scolaire 2022-2023 (gratuit).

Autre convention signée avec :

- Le 6 octobre 2022 : L'association Les Parents de Charlie, pour y tenir des réunions de parents d'élèves, durant l'année scolaire 2022-2023 (gratuit).

(Cour de l'École Henri Matisse)

- **28 septembre 2022** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association Les Parents de Charlie, fixant les modalités d'occupation de la cour de l'École Henri Matisse, pour y vendre des gâteaux, le soir durant l'année scolaire 2022-2023 (gratuit).

Complexe sportif Joseph Ricordel

(Salles A et B)

- **25 août 2022** : Signature de conventions entre la Ville et l'Office Territorial des Sports du Pays de Redon (OTS), fixant les modalités d'utilisation des salles A et B du Complexe sportif Joseph Ricordel, pour y pratiquer des activités sportives, du 5 septembre 2022 au 7 juillet 2023 (gratuit).

Autres conventions signées avec :

- Le 25 août 2022 : L'ALR Badminton et l'ESR Basket, pour y pratiquer des activités sportives, du 5 septembre 2022 au 3 septembre 2023 (gratuit).
- Le 5 septembre 2022 : Le collège Le Cleu, pour y pratiquer des activités sportives, du 5 septembre 2022 au 7 juillet 2023 (4,36 € de l'heure).
- Le 5 septembre 2022 : L'Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA), pour y pratiquer des activités sportives, du 5 septembre 2022 au 7 juillet 2023 (9,90 € de l'heure).
- Le 5 septembre 2022 : L'IME La Rive Dispositif Pays de Vilaine, pour y pratiquer des activités sportives, du 5 septembre 2022 au 7 juillet 2023 (10,20 € de l'heure).

(Surface artificielle d'escalade)

- **25 août 2022** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Office Territorial des Sports du Pays de Redon (OTS), fixant les modalités d'utilisation du mur d'escalade du Complexe sportif Joseph Ricordel, pour y pratiquer des activités sportives, du 5 septembre 2022 au 7 juillet 2023 (gratuit).

Autres conventions signées avec :

- Le 5 septembre 2022 : Le collège Le Cleu, pour y pratiquer des activités sportives, du 5 septembre 2022 au 7 juillet 2023 (4,36 € de l'heure).

- Le 5 septembre 2022 : L'Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA), pour y pratiquer des activités sportives, du 5 septembre 2022 au 7 juillet 2023 (9,90 € de l'heure).
- Le 5 septembre 2022 : Le collège Bellevue, pour y pratiquer des activités sportives, du 5 septembre 2022 au 7 juillet 2023 (4,36 € de l'heure).
- Le 5 septembre 2022 : La Fédé, pour y pratiquer des activités sportives, du 5 septembre 2022 au 7 juillet 2023 (gratuit).

Salle Lucien Poulard

(Gymnase)

- 25 août 2022 : Signature d'une convention entre la Ville et l'Office Territorial des Sports (OTS), fixant les modalités d'utilisation du gymnase de la salle Lucien Poulard, pour y pratiquer des activités sportives, du 5 septembre 2022 au 7 juillet 2023 (gratuit).

Autres conventions signées avec :

- Le 25 août 2022 : L'ESR Basket, pour y pratiquer des activités sportives, du 5 septembre 2022 au 3 septembre 2023 (gratuit).
- Le 31 août 2022 : L'association Athlé du Pays de Redon, pour y organiser "Les Marronnaises", le 1^{er} octobre 2022 (gratuit).
- Le 5 septembre 2022 : L'Établissement Régional Adapté (EREA), pour y pratiquer des activités sportives, du 5 septembre 2022 au 7 juillet 2023 (9,90 € de l'heure).
- Le 5 septembre 2022 : L'ALR Badminton, pour y pratiquer des activités sportives, du 5 septembre 2022 au 3 septembre 2023 (gratuit).
- Le 5 septembre 2022 : L'IME La Rive Dispositif Pays de Vilaine, pour y pratiquer des activités sportives, du 5 septembre 2022 au 7 juillet 2023 (5,30 € de l'heure).
- Le 5 septembre 2022 : L'ISSAT, pour y pratiquer des activités sportives, du 5 septembre 2022 au 7 juillet 2023 (9,90 € de l'heure).
- Le 22 septembre 2022 : La Compagnie Pied en Sol, pour y organiser un spectacle de danse, le 30 septembre 2022 (5,30 € de l'heure).
- Le 11 octobre 2022 : L'association O'Formations, pour y organiser des animations sportives dans le cadre d'une formation CPJEPS, les 20 et 21 octobre 2022 (5,30 € de l'heure).

Salle du tir à l'arc

- 25 août 2022 : Signature d'une convention entre la Ville et la Redonnaise de Tir à l'Arc, fixant les modalités d'occupation de la salle du tir à l'arc, pour y pratiquer des activités sportives, du 5 septembre 2022 au 3 septembre 2023 (gratuit).

Autres conventions signées avec :

- Le 5 septembre 2022 : La Fédé, pour y pratiquer des activités sportives, du 5 septembre 2022 au 7 juillet 2023 (gratuit).
- Le 5 septembre 2022 : L'IME La Rive Dispositif Pays de Vilaine, pour y pratiquer des activités sportives, du 5 septembre 2022 au 7 juillet 2023 (5,30 € de l'heure).

Salles de tennis

- 30 août 2022 : Signature d'une convention entre la Ville et l'Office Territorial des Sports du Pays de Redon (OTS), fixant les modalités d'occupation d'une des salles de tennis, du 5 septembre 2022 au 7 juillet 2023 (gratuit).

Autre convention signée avec :

- Le 5 septembre 2022 : L'IME La Rive Dispositif Pays de Vilaine, pour y pratiquer des activités sportives, du 5 septembre 2022 au 7 juillet 2023 (5,30 € de l'heure).

École Marie Curie

(Ronde)

- **1^{er} septembre 2022 et 3 octobre 2022** : Signature d'avenants à la convention entre la Ville et l'association La Cinquième Voie, fixant les modalités d'occupation de la Ronde de l'école Marie Curie, pour y pratiquer des cours de Tai Chi Chuan, du 5 septembre 2022 au 7 juillet 2023 (gratuit).

Autre convention signée avec :

- Le 17 octobre 2022 : L'OTS (Office Territorial des Sports du Pays de Redon), pour y pratiquer une action "Belles'vacances" les 24 et 25 octobre 2022 (gratuit).

Dojo municipal Louis Juette

- **1^{er} septembre 2022** : Signature de conventions entre la Ville et l'École de Karaté de Redon et entre la Ville et le Judo Club Redonnais, fixant les modalités d'utilisation du Dojo municipal Louis Juette, du 5 septembre 2022 au 7 juillet 2023 (gratuit).

Autres conventions signées avec :

- Le 5 septembre 2022 : Le collège Le Cleu Saint-Joseph, pour y pratiquer des activités sportives, du 5 septembre 2022 au 7 juillet 2023 (3,53 € de l'heure).
- Le 5 septembre 2022 : L'ISSAT, pour y pratiquer des activités sportives, du 5 septembre 2022 au 7 juillet 2023 (5,89 € de l'heure).
- Le 5 septembre 2022 : L'IME La Rive Dispositif Pays de Vilaine, pour y pratiquer des activités sportives, du 5 septembre 2022 au 7 juillet 2023 (5,30 € de l'heure).

Parking rue des Doves

- **1^{er} septembre 2022** : Signature d'une convention d'occupation entre la Ville et Monsieur Gaëtan Evain, fixant les modalités d'occupation de l'emplacement de stationnement n° 23 du parking situé rue des Doves, moyennant le versement d'une redevance mensuelle fixée chaque année par le Conseil Municipal.

Cette mise à disposition est accordée, à titre précaire et révocable, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2022, reconductible d'année en année par tacite reconduction sans pouvoir excéder douze ans.

Autre convention signée avec :

- Le 27 septembre 2022 : Madame Danielle Porcher, emplacement n° 14, pour une durée d'un an, reconductible d'année en année par tacite reconduction sans pouvoir excéder douze ans, à compter du 1^{er} octobre 2022 (redevance mensuelle fixée chaque année par le Conseil Municipal).

Stade Municipal

- **16 septembre 2022** : Signature d'une convention entre la Ville et le collège Le Cleu Saint Joseph, fixant les modalités d'utilisation du Stade Municipal (piste, lancer, saut et terrains synthétiques, stabilisé et entraînement), pour y pratiquer des cours d'éducation physique et sportive, du 5 septembre 2022 au 7 juillet 2023 (1,76 € de l'heure).

Autre convention signée avec :

- Le 16 septembre 2022 : Le Lycée Saint-Sauveur, pour y pratiquer des cours d'éducation physique et sportive, du 5 septembre 2022 au 7 juillet 2023 (7,43 € de l'heure).

Salle des Jardins Saint-Conwoïon

- **19 septembre 2022** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association Redon Olympique Cycliste, fixant les modalités de mise à disposition de la salle des Jardins Saint-Conwoïon, pour y organiser la 26^{ème} Rando du Marron, les 8 et 9 octobre 2022 (74,50 € - salle + cuisine).

Autres conventions signées avec :

- Le 26 septembre 2022 : L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Redon, pour y organiser un repas, le 7 octobre 2022 (50,90 € - cuisine).
- Le 27 septembre 2022 : Le collectif Octobre Rose en Pays de Redon, pour y organiser le débriefing de l'édition 2022, les 15 et 16 octobre 2022 (50,90 € - cuisine).
- Le 27 septembre 2022 : L'association Notes de Swing, pour y organiser un repas, le 4 novembre 2022 (gratuit).
- Le 21 octobre 2022 : Madame Anne Bougouin, pour y organiser une fête familiale, le 17 novembre 2022 (93,90 € avec la cuisine).

Locaux 5 rue Jacques Prado

- **21 septembre 2022** : Signature d'une convention entre la Ville et la Fédération d'Animation Rurale en Pays de Vilaine (La Fédé), fixant les modalités d'occupation d'une partie des locaux de l'ensemble immobilier situé 5 rue Jacques Prado, pour une surface totale de 793,15 m².

Cette mise à disposition est accordée, à titre précaire et révocable, pour une durée d'un an à compter de sa date de notification le 22 septembre 2022, moyennant le versement d'un loyer mensuel de 2 212,89 € TTC.

La Ruche

- **27 septembre 2022** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association La Pomme de Pins, fixant les modalités d'occupation de la salle de la Ruche, pour y organiser une soirée châtaignes le 14 octobre 2022 (gratuit).

Maison de l'Enfance

(Salle de Danse)

- **27 septembre 2022 et 3 octobre 2022** : Signature de conventions entre la Ville et l'association HATHWOUN, fixant les modalités d'occupation de la salle de danse de la Maison de l'Enfance, pour y pratiquer des cours de capoeira, les 8 octobre et 26 novembre 2022 (7,90 € de l'heure).

Locaux situés 1 rue du Tribunal

- **27 septembre 2022** : Signature d'un troisième avenant à la convention entre la Ville et l'association La Bicoque GEM-Café Culturel, fixant les modalités d'occupation des locaux situés 1 rue du Tribunal à Redon, du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023 (gratuit).

Chapelle du Monastère des Calvairiennes

- **3 octobre 2022** : Signature d'une convention entre la Ville et la société Arvor Music, fixant les modalités de mise à disposition de la chapelle du Monastère des Calvairiennes dans le cadre de l'organisation d'un concert classique de Roxane Elfasci. La présente convention est conclue du 7 au 8 octobre 2022 (gratuit).

Maison des Associations

- **4 octobre 2022** : Signature d'une convention entre la Ville de Redon et l'Office Municipal de la Culture et des Loisirs (O.M.C.L), fixant les modalités d'occupation et d'exploitation de la Maison des Associations.

Cette mise à disposition est consentie, à titre gratuit, pour une durée de trois ans, du 23 septembre 2022 au 22 septembre 2025 moyennant une participation aux charges de fonctionnement du bâtiment.

Autres conventions signées avec :

- Le 3 octobre 2022 : L'Association Redon Olympic Cycliste (R.O.C), pour un bureau et un local de stockage, du 23 septembre 2022 au 22 septembre 2025 (gratuit + participation aux charges)

- Le 4 octobre 2022 : L'Association Amicale Laïque, pour deux bureaux, du 23 septembre 2022 au 22 septembre 2025 (gratuit + participation aux charges).

- Le 4 octobre 2022 : L'Association Arrête Ta Télé On Tourne (A.T.T.O.T), pour un bureau, du 23 septembre 2022 au 22 septembre 2025 (gratuit + participation aux charges).

- Le 4 octobre 2022 : L'Association Cercle Celtique, pour un bureau, du 23 septembre 2022 au 22 septembre 2025 (gratuit + participation aux charges).

- Le 4 octobre 2022 : L'Association Le Coin des Couturières, pour un bureau, du 23 septembre 2022 au 22 septembre 2025 (gratuit + participation aux charges).

- Le 14 octobre 2022 : L'Association Amical Club Redon (A.C.R), pour un bureau, du 23 septembre 2022 au 22 septembre 2025 (gratuit + participation aux charges).

- Le 14 octobre 2022 : L'Association Casus Délires, pour un bureau et un local de stockage, du 23 septembre 2022 au 22 septembre 2025 (25,19 € par mois + participation aux charges).

Musée de la Batellerie, Grenier à sel et ancienne Capitainerie

- **21 octobre 2022** : Signature d'une convention de mise à disposition d'espaces de l'ancien musée de la Batellerie, du Grenier à sel et de l'ancienne Capitainerie entre la Ville de Redon et le Groupement Culturel Breton fixant les modalités d'occupation dans le cadre de la finale du concours de chant de la Bogue d'Or 2022.

Cette mise à disposition est consentie les 22 et 23 octobre 2022 pour le Grenier à sel et la salle d'exposition du Musée de la Batellerie ainsi que du 21 au 24 octobre 2022 pour l'ancienne Capitainerie (gratuit).

OCCUPATION DE LOCAUX NON COMMUNAUX

Gymnase de Bellevue

- **25 août 2022** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Office Territorial des Sports du Pays de Redon (OTS), fixant les modalités d'utilisation du gymnase de Bellevue, pour y pratiquer des activités sportives, du 5 septembre 2022 au 7 juillet 2023 (gratuit).

Autre convention signée avec :

Le 12 septembre 2022 : Le Tennis de Table de Redon, pour y pratiquer des activités sportives, du 5 septembre 2022 au 7 juillet 2023 (gratuit).

Gymnase de Beaumont

- **25 août 2022** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Avenir La Redonnaise Gymnastique, fixant les modalités d'utilisation de la salle de gym de Beaumont, pour y pratiquer des activités sportives, du 5 septembre 2022 au 7 juillet 2023 (gratuit).

Salle du Lycée de Beaumont

- **22 septembre 2022** : Signature d'une convention entre la Ville et l'École de Karaté de Redon, fixant les modalités d'utilisation de la salle du Lycée Beaumont, pour y pratiquer des activités sportives, du 5 septembre 2022 au 7 juillet 2023 (gratuit).

Gymnase du Collège Le Cleu Saint-Joseph

- **5 septembre 2022** : Signature d'une convention entre la Ville et le Collège Le Cleu Saint-Joseph, fixant les modalités d'utilisation du gymnase du collège, pour y pratiquer des activités sportives, pour l'année scolaire 2022-2023, (8 € de l'heure).

Autre convention signée avec :

Le 5 septembre 2022 : L'Avenir La Redonnaise Gymnastique, pour y pratiquer des activités sportives, du 5 septembre 2022 au 7 juillet 2023 (gratuit).

COMMANDE PUBLIQUE

Marché de travaux

Maison des Fêtes :

- **8 septembre 2022** : Signature de l'avenant n° 3 au marché de restructuration de la Maison des Fêtes pour le lot n° 18 "gradin rétractable" intégrant au marché de l'entreprise SAS MASTER INDUSTRIE les travaux complémentaires de modification du garde-corps arrière de la tribune télescopique (version rabattable) pour un montant de 5 939,00 € HT.
- **15 septembre 2022** : Signature de l'avenant n° 4 au marché de restructuration de la Maison des Fêtes pour le lot n° 2 "charpente métallique - métallerie" intégrant au marché de l'entreprise METALLERIE FRANÇOIS des travaux divers en plus et moins-value. Le nouveau montant des travaux est donc de 87 440,40 € HT.
- **16 septembre 2022** : Signature de l'avenant n° 3 au marché de restructuration de la Maison des Fêtes pour le lot n° 5 "menuiseries extérieures" intégrant au marché de l'entreprise MIROITERIE 35 des travaux complémentaires pour un montant de 661,25 € HT.
- **29 septembre 2022** : Signature de l'avenant n° 2 au marché de restructuration de la Maison des Fêtes pour le lot n° 16 "VRD/aménagements extérieurs" intégrant au marché de l'entreprise LEMÉE LTP les travaux complémentaires de modifications des prestations d'aménagements extérieurs et de réseaux, pour un montant de 16 748,14 € HT.

Aménagement des espaces publics de la presqu'île du Port :

- **23 septembre 2022** : Signature d'un avenant au marché relatif aux travaux d'aménagement des espaces publics de la presqu'île du Port : quai Jean Bart, secteur des Bateliers, quai Amiral de la Grandière, passé selon une procédure adaptée, pour le lot n° 1 "Travaux de voirie et revêtements, maçonnerie et signalisation" avec la SAS COLAS FRANCE de Châteaugiron (35) suite à une erreur de retranscription des montants de la TVA et du TTC dans l'acte d'engagement.

Aménagements connexes à la passerelle mobile du Port de Plaisance - Confluences 2030 :

- **10 octobre 2022** : Signature d'un avenant au marché relatif aux travaux de voirie, réseaux, espaces verts et mobilier sur les quais Surcouf et Jean Bart, passé selon une procédure adaptée, avec la société LEMÉE LTP de Saint-Dolay (56) pour l'ajout de prix unitaires au Bordereau des Prix Unitaires.

Programme de la voirie communale 2022 :

- **24 octobre 2022** : Signature d'un marché relatif au programme de la voirie communale 2022, passé selon une procédure adaptée, avec la société Colas France de Châteaugiron (35) pour un montant de 66 741,50 € HT correspondant à la solution de base.

Marché de fournitures courantes et de services

Camion bi-benne équipé d'une grue

- **19 septembre 2022** : Signature d'un marché relatif à l'acquisition d'un camion bi-benne équipé d'une grue avec MARTENAT BRETAGNE SAS de Chantepie (35) pour un montant de 177 600 € TTC correspondant à l'achat du camion et d'une reprise de l'ancien camion de 2 400 € TTC.

Assurance Dommages aux biens :

- **21 septembre 2022** : Signature d'un avenant au marché relatif à la souscription des contrats d'assurances pour la Ville de Redon pour le lot n°1 "Assurance des dommages aux biens et des risques annexes" portant augmentation du montant de la cotisation de 40 %, à compter du 1^{er} janvier 2023.

PRESTATIONS DE SERVICE / PARTENARIATS

- **9 septembre 2022** : Signature d'une convention de partenariat entre les services techniques de la Ville de Redon et le Dispositif d'Inclusion Médico Éducatif La Rive fixant les modalités d'accueil des élèves du groupe "préadolescents" de l'IME La Rive au Parc de Bel Air pour le soin des animaux.
La présente convention est conclue les mercredis matin du 4 octobre 2022 au 5 juillet 2023 sans rétribution ni dédommagement.
- **21 septembre 2022** : Signature d'une convention entre la Ville de Redon et la Fondation d'Entreprise Clara du Groupe SACPA fixant les modalités de capture, d'identification, de stérilisation des chats errants et de les relâcher sur le lieu de capture ensuite.
La présente convention est conclue à compter de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2022. La Fondation d'Entreprise Clara s'engage à facturer le service rendu à la Ville moyennant la somme de 120 € par chat capturé (mâle ou femelle).

- **23 septembre 2022** : Signature d'une convention entre la Ville et la Croix Rouge française pour la mise à disposition d'un dispositif prévisionnel de secours dans le cadre de la course à pieds Mini-marronnaises le 30 septembre 2022 (166,88 €).

RÉGIES

- **6 octobre 2022** : Modification d'une régie de recettes "Caveaux" au service Population pour un montant maximal de 1 220 € permettant de recevoir les règlements de caveaux cimetières sur le budget "Caveaux 14013".
- **6 octobre 2022** : Modification d'une régie de recettes "Concessions" au service Population pour un montant maximal de 1 220 € permettant de recevoir les règlements de concessions cimetières sur le budget "Caveaux 14000".
- **12 octobre 2022** : Modification d'une régie de recettes "Droits de place" auprès de la Police Municipale pour un montant maximal de 4 550 € avec un fonds de caisse de 46 € permettant de recevoir les règlements des droits de place et les objets trouvés dans la Ville de Redon.
- **12 octobre 2022** : Modification de la régie d'avance temporaire "Dispositif argent de poche - Ville" auprès de l'Accueil de Loisirs La Ruche pour un montant maximal de 1 220 € permettant le paiement des missions faites par les jeunes dans le cadre du Dispositif Argent de Poche pour la Ville de Redon "14006".

SOLLICITATION DE SUBVENTIONS

- **5 octobre 2022** : Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine au titre de l'exercice 2022 pour l'installation d'un bâtiment modulaire pour le club de BMX de la Ville, pour un montant de 4 755 € correspondant à 50 % du coût total de l'opération.

CONCESSIONS DE CIMETIÈRE

- **15 juillet 2022** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie à Madame Bernard Jacobert, pour une durée de trente ans (322 €).
- **3 septembre 2022** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie à Madame Anita Cussonneau, pour une durée de trente ans (193 €).
- **29 septembre 2022** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie à Monsieur et Madame Maurice Papillon, pour une durée de trente ans (322 €).